

dc-europe

bulletin

N° 11/72

5 octobre 1972

Sommaire:

LIBRARY

424.91

	<u>Page</u>
JOURNEES D'ETUDE DU GROUPE DC DU PARLEMENT EUROPEEN DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 1972 A STUTTGART	1
EXTRAITS DES EXPOSES	
- RAPPORT DE M. EMILIO COLOMBO SUR LA REFORME DU SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL	3
- RAPPORT DE M. NARJES SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNAUTAIRE ET LES PRO- BLEMES ACTUELS DU G. A. T. T.	8
- RAPPORT DE M. DEWULF SUR LA COOPERATION EURO- PEENNE DANS LE DOMAINE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT	14
L'EUROPE A NEUF	18

Editeur: Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

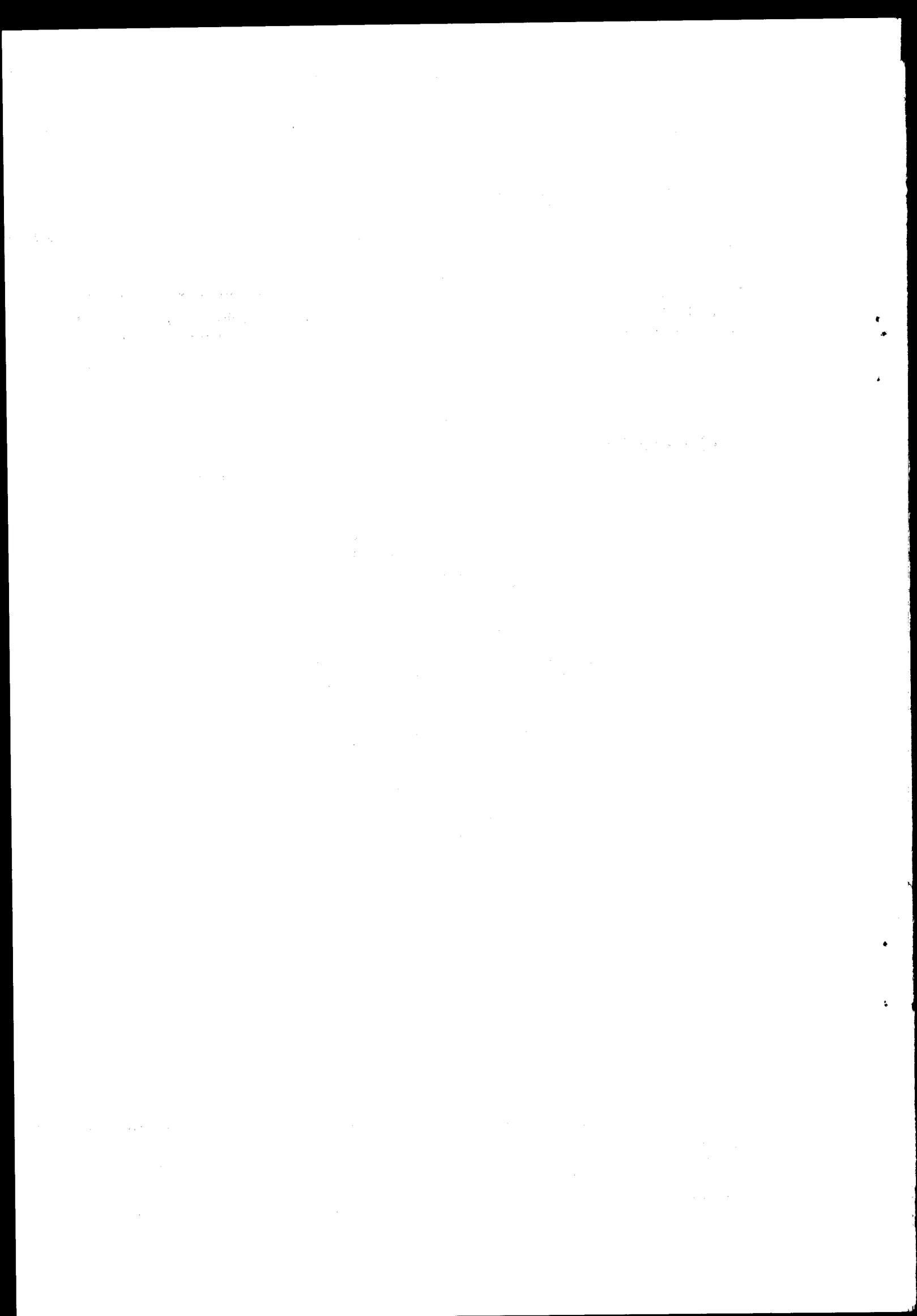
Responsable des articles: Friedrich Fugmann (A l'exception des articles signés, qui engagent la responsabilité de leur auteur)

Adresse: Luxembourg — Centre européen — Plateau du Kirchberg / *Téléphone:* 477.11 / *Télex:* 494 PARLEURO L

Prix de l'abonnement annuel: 100 FB

Banque: Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle/Reproduction — avec ou sans indication de source — souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)



JOURNEES D'ETUDES DU GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN DU PARLEMENT EUROPEEN

25 - 27 septembre - Stuttgart

Le problème de la réforme du système monétaire mondial, les questions posées par la politique commerciale mondiale et l'aide au développement, ce sont là trois secteurs dans lesquels la Communauté élargie doit, si elle veut affirmer sa personnalité, répondre au défi de l'extérieur. Naturellement, il faudrait élargir ce catalogue aux problèmes de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération, qui à son tour est liée aux thèmes précités. Pour ne pas aggraver encore la complexité des problèmes, le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen a décidé de prendre pour thème de ses journées d'études les trois premiers secteurs, et de consacrer une discussion spéciale à la conférence européenne sur la sécurité et la coopération. Naturellement, on pourrait également mesurer l'actualité du choix des thèmes en comparant celui-ci aux matières qui ont été effectivement réservées au sommet européen ; mais un groupe politique du Parlement européen ne peut organiser son travail en fonction de ce qui semble opportun aux gouvernements des Etats membres (le cours des événements a malheureusement montré que cette attitude des gouvernements a conduit à un rétrécissement très regrettable des thèmes du sommet) ; il doit au contraire respecter les priorités de la politique européenne.

Selon M. Lücker, président du groupe, celui-ci considère que le lien entre les thèmes examinés réside dans le fait que la liberté des échanges mondiaux n'est assurée que pour autant qu'il y ait stabilisation du système monétaire international, stabilisation qui, elle-même, ne peut être assurée que par une réforme de la politique commerciale mondiale. Indépendamment du fait que la coopération européenne dans le domaine de l'aide au développement (coopération dont le Conseil de ministres admet, en paroles, la nécessité, mais qui n'a, en fait, même après sa dernière session, pas encore réellement été réalisée), contribue à prouver l'identité de la Communauté, et à montrer à quel degré d'intégration elle est parvenue, le lien consiste dans l'amélioration de la position des pays du tiers monde dans le cadre du Fonds monétaire international,

d'une part, dans celui de la politique commerciale, d'autre part. De l'avis du groupe démocrate-chrétien, la liaison entre les thèmes ne devrait s'entendre ni à la manière de Connally (qui après Narjes a conçu le FMI comme un organisme de discipline devant servir à expier les péchés de l'Europe en matière de politique commerciale), ni à la manière de ceux pour qui la réforme du G.A.T.T. et celle du FMI peuvent remplacer les prestations d'aide au développement. On sait que les avis diffèrent considérablement sur le délai de réalisation de ces réformes ; en tout cas, on ne peut escompter de grands succès dans l'immédiat. Le groupe démocrate-chrétien, qui a défini sa position de principe à Stuttgart, mettra tout en oeuvre lors des prochains débats au Parlement européen pour que les Européens apportent une contribution concrète - ce qui est en même temps dans l'intérêt de la cause européenne - à une solution aussi rapide que possible de ce problème.

Le groupe démocrate-chrétien tient à remercier le Land de Bade-Wurtemberg qui lui a réservé dans sa capitale un accueil si amical, et en particulier M. Wurz, président du Landtag, qui a mis le moderne bâtiment du Landtag à sa disposition, et le ministre-président Filbinger, qui a reçu le groupe au Neues Schloss (occasion pour le président Poher de se rappeler les premières expériences supranationales, qu'il a pu faire à Stuttgart à la fin des années quarante dans le domaine de la coopération en matière de politique municipale).

Il ne faut pas omettre de mentionner une brasserie de Stuttgart dont le blason comporte le même sigle "CD" que le groupe, et qui a bien voulu, à la demande du député belge Dewulf, "prêter" son enseigne, une sculpture sur bois, pour la durée des journées d'études. Le bulletin DC Europe espère qu'entre-temps l'enseigne aura été restituée en bon état à son légitime propriétaire.

RAPPORT DE M. EMILIO COLOMBO SUR LA REFORME DU SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL

M. Colombo a rappelé tout d'abord l'actualité de ce thème, au moment où s'ouvrait à Washington la réunion annuelle du Fonds Monétaire international, qui devait commencer le réexamen des relations monétaires du monde entier. "Il ne faut pas attendre de miracle de cette réunion, a-t-il déclaré, mais on peut penser que l'on parviendra petit à petit à améliorer les conditions du commerce international".

Après avoir rappelé que la réforme du système monétaire ne concerne pas seulement le monde occidental en tant que tel, mais aussi ses relations avec les pays en voie de développement et la possibilité de poursuivre, sur le plan des échanges, un dialogue digne et fructueux avec les pays de l'Est, M. Colombo a souligné les difficultés de la situation actuelle qui découlent d'une série presque ininterrompue de crises. Même l'accord de Washington de décembre 1971 n'a pu, a-t-il déclaré, éliminer les causes de l'instabilité du système monétaire en vigueur. En effet, l'accord de Washington ne nous a pas épargné les difficultés et les pressions spéculatives du mois de juin dernier, qui sont de nouvelles incitations, si nous voulons être vraiment constructifs et agir en profondeur, tant sur le plan européen que sur le plan monétaire international.

M. Colombo fit ensuite une "parenthèse italienne" sur la crise du mois de juin dernier, avant de reprendre son propos sur la réforme du système monétaire international, et particulièrement sur les efforts que l'on fait pour trouver des "instruments propres à permettre un fonctionnement efficace du processus d'élimination des déséquilibres dus à la balance des paiements. C'est, a-t-il ajouté, des instruments choisis que dépendra l'efficacité du système monétaire que la Communauté internationale réussira à se donner : notre objectif reste de rétablir un système de parités fixes, fût-ce par des règles nouvelles et plus souples." Le rapporteur a exclu toute possibilité de retour à un système de parités fixes identique à celui qui est aujourd'hui en crise,

ne serait-ce que parce que les rapports de force entre les Etats-Unis, la Communauté et le Japon se sont modifiés. Par ailleurs, le processus d'intégration européenne déterminera d'autres modifications, de même que l'on assiste à un renforcement de l'influence politique des pays en voie de développement.

"On peut et on doit donc penser - a déclaré alors M. Colombo - à un système de parités fixes, en se proposant toutefois de lui conférer des caractéristiques de fonctionnement telles qu'il soit applicable dans la réalité changée et changeante d'aujourd'hui et assez souples pour permettre de l'adapter rapidement à la réalité de demain." "Il serait souhaitable, a poursuivi M. Colombo que l'objectif, en ce qui concerne la structure de la balance des paiements, soit de faire en sorte que les Etats-Unis, le Japon et la C.E.E. prennent dans la balance commerciale une position avancée correspondant aux ressources financières qu'ils destinent aux pays en voie de développement, d'un montant reconnu suffisant par les organisations internationales compétentes. De plus, les Etats-Unis devraient tendre à une réduction des exportations nettes de capitaux vers les autres pays industrialisés. Dans ces conditions, les balances des paiements de base pourraient être considérées comme étant en équilibre pour l'essentiel."

"Naturellement, a ajouté M. Colombo, pour atteindre cet objectif, il faut que les politiques économiques de tous les pays, même des grands, soient orientées de manière à tenir compte, comme il convient, du lien extérieur, et c'est là un problème dont la solution n'est pas facile lorsque la composante extérieure du produit national brut d'un pays est très faible et que le respect de ce lien peut entraîner un conditionnement temporaire d'objectifs intérieurs fondamentaux tels que le plein emploi et la stabilité des prix". Il est évident que cet objectif ne pourra être atteint que progressivement, et c'est pourquoi d'aucuns considèrent, fût-ce à titre de projet et sous une forme circonscrite et contrôlée, l'hypothèse de remplacement de la fluctuation des changes.

"C'est une solution de rechange, a affirmé M. Colombo, qui impliquerait un engagement européen encore plus poussé. En effet, les effets négatifs possibles sur la stabilité économique ne

pourraient être atténués que si des relations de change flottant étaient instaurées entre les grandes zones monétaires dont la composante extérieure serait alors très mince tandis que le système des parités fixes devrait continuer à fonctionner à l'intérieur de chacune d'elles." Il a ensuite souligné qu'une telle hypothèse devrait en tout cas se concrétiser sans entraîner la création de blocs opposés et antagonistes, mais tout au contraire dans un esprit de collaboration internationale renforcée. D'ailleurs, a poursuivi M. Colombo, même sous un régime de parités fixes, qui est l'objectif que nous devons chercher à atteindre, les variations de parité devraient être appelées à exercer dans le processus d'ajustement une fonction plus sélective et plus importante que par le passé. Elles devraient donc se produire en temps voulu et pourraient alors être assez restreintes. Les variations concernant la parité devraient pouvoir bénéficier de marges plus larges que dans le passé.

Quant aux équilibres temporaires, la réforme du système monétaire devra poser certains principes fondamentaux. Après avoir déclaré que les pays devront s'engager à financer leurs déficits par l'utilisation de réserves primaires, c'est-à-dire l'or, les droits de tirage spéciaux, les positions de réserve sur le F.M.I. et sans recourir à l'endettement à court terme vis-à-vis de l'extérieur, M. Colombo a déclaré : "Cette dernière considération nous conduit à examiner le rôle futur de l'or et des droits de tirage spéciaux. Même si certaines voix réclament sa démonétisation - et nous sommes de ceux qui estiment que telle devra être la solution à long terme - l'or constitue encore une composante importante des réserves officielles." Mais reconnaître à l'or un rôle dans le système ne signifie pas accepter un mécanisme de création des liquidités internationales lié à la satisfaction des besoins des pays producteurs. La voie dans laquelle on s'est engagé en 1969 en approuvant les droits de tirage spéciaux semble donc préférable "pour autant que la création des DTS se produise en tenant compte des besoins globaux en liquidités du système et que leur distribution puisse être orientée de la manière appropriée sur la base des besoins objectifs et pour satisfaire les exigences des pays neufs en matière de développement." Sur ce dernier

point, M. Colombo a rappelé la proposition qu'il avait formulée en 1968 - et qui recueille un nombre de plus en plus grand d'adhésions - d'établir un lien entre la création de droits de tirage spéciaux et l'aide au développement.

La Communauté européenne élargie devra participer de manière coordonnée au dialogue constructif qui doit s'ouvrir au cours des prochains jours à Washington. "La Communauté, a déclaré l'orateur, devra constituer une zone intégrée dans laquelle la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux serait assurée sans entraîner de distorsions de la concurrence et sans provoquer de déséquilibres structurels ou régionaux; elle devra former, dans le cadre du système monétaire international, un ensemble monétaire individualisé, caractérisé par la convertibilité totale et irréversible des monnaies, par l'élimination des marges de fluctuation des taux de change et la fixation irrévocable des rapports de parité; dans le domaine économique et monétaire, elle devra disposer des compétences et des responsabilités permettant à ses institutions d'assurer la gestion de l'union, en se basant par conséquent sur un transfert substantiel des responsabilités du plan national au plan communautaire en matière économique." D'où la nécessité d'une coordination de plus en plus étroite entre les politiques économiques des Etats membres. Dans ce cadre, le rapporteur a déclaré, à propos des caractéristiques de la situation conjoncturelle actuelle : "La lutte contre les phénomènes d'inflation ne devrait pas être orientée vers l'application généralisée et unique de l'instrument monétaire. Une restriction du crédit en présence d'une inflation provoquée par les coûts et accompagnée de chômage n'aurait d'autre effet que de prolonger la phase de récession, par conséquent d'aggraver ultérieurement le chômage. Il faut tout au contraire interrompre la spirale prix-salaires par la mise en oeuvre coordonnée de mesures de politique économique (fiscale, monétaire, des revenus, budgétaire) et par l'élimination de ces étranglements structurels et administratifs qui, dans chaque pays, font encore obstacle dans une mesure plus ou moins inquiétante à un développement économique harmonieux.

En conclusion, le rapporteur a souligné l'importance, ne serait-ce qu'aux fins d'une coordination plus étroite des politiques économiques, d'un processus plus poussé d'intégration au niveau politique et de renforcement des institutions communautaires. A ce propos, il a renouvelé la proposition visant à en arriver à une élection directe des membres du Parlement européen, au moins dans les pays de la Communauté qui, comme l'Italie, sont favorables à cette importante innovation démocratique.

M. Emilio COLOMBO (Italie), ancien Président du Conseil des Ministres, ancien Ministre du Trésor, actuellement chef de la délégation italienne à l'ONU dans le gouvernement Andreotti

DECLARATION DU MINISTRE D'ETAT NARJES SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE
COMMUNAUTAIRE ET LES PROBLEMES ACTUELS DU G.A.T.T.

La transformation des constellations de la politique mondiale appelle
une réforme fondamentale du G.A.T.T.

... On ne peut pas encore évaluer le temps nécessaire à une réforme du G.A.T.T. Les débats et les négociations pourront commencer l'année prochaine, mais personne n'ose en prévoir la fin.

Une liste de huit ou neuf points concernant la disposition essentielle du G.A.T.T., à savoir l'article 1er de la "clause de la nation la plus favorisée", nous offre la meilleure illustration des difficultés auxquelles nous nous heurterons au moment de la réorganisation. Constatons d'abord que comparativement à la période comprise entre la Conférence de La Havane, en 1947, de l'entrée en vigueur des accords du G.A.T.T., en 1949, et l'époque actuelle, l'effet protecteur des droits de douane a considérablement diminué au profit d'autres mesures protectionnistes. Comme deuxième élément nouveau, il y a la création de la C.N.U.C.E.D. et tout le problème des pays en voie de développement qui, en 1947 et en 1950, n'existait pas sous cette forme. Troisièmement, nous devons constater que le commerce agricole mondial présente aujourd'hui un tout autre aspect : depuis les négociations Kennedy, les problèmes de la politique agricole mondiale apparaissent dans toute leur détresse. Quatrièmement, nous assistons à une politisation croissante du commerce des produits de haute valeur technologique. Alors qu'autrefois il était considéré comme juridiquement inadmissible ou comme contraire aux normes usuelles d'appliquer au commerce des biens d'armement des règles autres que celles du G.A.T.T., nous constatons aujourd'hui que le commerce des biens d'avant-garde ou de haute valeur technologique relève de moins en moins des règles de la politique commerciale normale. Qu'il s'agisse de fournir des fusées pour satellites ou de vendre certains systèmes de télévision, ou bien qu'il soit question, à l'avenir, de vendre des systèmes de transport ferroviaire rapide ou des avions de tous genres, aucun de ces produits n'est plus soumis aux règles du G.A.T.T. Etant politisés, ils sont davantage régis par les lois de la puissance que par la "clause de la nation la plus favorisée". Un autre point dont il faut tenir compte dans les négociations concerne le nombre d'accords

qui, depuis lors, ont été passés sur la base des dispositions de l'article 24 (autorisation de dérogation pour les unions douanières et les zones de libre-échange) ainsi que la question de savoir si, en l'espèce, la quantité s'est déjà transformée en qualité. Le septième point concerne le problème des relations avec les pays à commerce d'Etat. Ces 12 à 15 dernières années, nous avons pris l'habitude d'accorder à ces derniers, s'ils le voulaient, une accession effective au système du G.A.T.T. Viennent ensuite les problèmes posés par les sociétés multinationales, non seulement sur le plan de la concurrence, mais aussi sur celui des structures internationales: leur chiffre d'affaires annuel de 150 milliards de dollars nous amène à nous demander si nous pouvons encore prendre comme seul indicateur la balance commerciale (déficitaire ou non) des Etats-Unis, par exemple, ou si nous ne devons pas recourir aussi à d'autres ordres de grandeur, comme le total des bénéfices transférés et des bénéfices non transférés.

Enfin, le commerce des matières premières et des sources d'énergie primaire se politisera, lui aussi, davantage encore à l'avenir, surtout si l'on considère la fameuse "depletion of resources" mentionnée dans le rapport intitulé "Limits of growth", du groupe des Forrester Meadows et du Club de Rome.

Cette énumération ne prétend pas épuiser les problèmes qui jouent un rôle dans la réforme du G.A.T.T. Il faudrait cependant encore en souligner un : depuis les 25 ans à peine qu'il existe, le G.A.T.T. s'est distingué par sa faiblesse politico-institutionnelle, illustrée par le fait qu'il ne peut contrôler le respect de l'accord que d'une façon limitée et sans pouvoir exercer de sanction ; le mécanisme des sanctions du G.A.T.T. est essentiellement l'application aux intéressés de la loi du talion. En clair, cela signifie qu'avant de se livrer à des représailles, celui qui désire les exercer doit bien calculer les forces en présence, pour savoir si sa force de représailles est vraiment suffisante.

Un dernier point : les limites de la capacité d'action des principaux partenaires sont une source de préoccupation. C'est le recours, pour les Américains, au Congrès - aux moyens d'action, en fait, très limités, pour les Européens, au Conseil de ministres - tout aussi incapable d'action ; la conséquence en est que ni l'un ni l'autre ne peut parvenir à des résultats raisonnables.

Les relations entre la C.E.E. et les Etats-Unis

- Reproches adressés par les Américains à la C.E.E. en tant que bloc commercial, en raison de ses liens particuliers avec les pays africains en voie de développement et de sa politique agricole.

Outre le protectionnisme agricole, la prolifération des préférences vient en tête des doléances exprimées par les Américains à l'encontre de la Communauté élargie. En effet, l'adhésion de quatre nouveaux pays membres, la conclusion d'accords commerciaux préférentiels avec les autres pays membres de l'A.E.L.E., l'instauration d'une zone de préférences dans le bassin méditerranéen, le désir exprimé par près de vingt pays en voie de développement d'adhérer à la Convention de Yaoundé, autant d'éléments d'où l'on serait à première vue tenté de conclure - à tort - que la Communauté construit un puissant bloc commercial dirigé contre l'Amérique. Aussi peut-on entendre Outre-Atlantique le reproche selon lequel la politique préférentielle européenne, faisant fi du principe de la "nation la plus favorisée", disloque tout le système des échanges commerciaux mondiaux, au dam de l'Amérique. Les Européens sont invités à revenir à des formes ouvertes de relations économiques internationales, sans que soit d'ailleurs précisé le sens qu'il convient d'attacher à ce terme. Il va sans dire, toutefois, que la Communauté ne saurait accepter une interprétation du G.A.T.T. qui s'opposerait à son unification géographique. Mais elle ne peut compter sur la compréhension des Etats-Unis à l'égard de semblable politique que dans la mesure où elle saura manifester par la pratique la crédibilité de la finalité politique de son action.

La Communauté devra confirmer dans la perspective de l'union économique et monétaire sa volonté de coopérer avec les pays en voie de développement. Elle s'est attiré le reproche de vouloir créer, à l'aide des préférences douanières, un bloc eurafricain, qui provoquera en retour la naissance d'un bloc panaméricain. Certes, cette idée ne correspond guère à la réalité, même pas sur le plan de la politique douanière, la politique de développement fondée sur les préférences généralisées étant orientée dans un sens opposé à celui d'un système fermé. A l'avenir, la règle fondamentale du G.A.T.T. ne semble plus devoir être interprétée dans le sens d'une égalité rigide entre les "nations les plus favorisées", mais plutôt dans celui d'une égalité relative : ne doivent être traités de façon identique que les pays d'un développement comparable, le traitement des autres pouvant varier. En d'autres termes, la clause générale de la "nation la plus favorisée" s'appliquerait en premier lieu aux échanges entre pays industrialisés

ainsi qu'aux échanges entre pays en voie de développement ; elle n'est plus d'application absolue dans les relations entre les premiers et les seconds.

La Communauté européenne ne se considère pas comme un bloc dans un monde constitué de blocs. Qu'est-ce d'ailleurs qu'un bloc ? Ce terme présenterait-il par exemple la Communauté comme une association à visée d'hégémonie ? Cela est exclu. La cohésion et la capacité d'agir des Communautés impliquent l'exclusion de toute coercition liée à la recherche d'une hégémonie ou à la constitution d'un bloc. La Communauté doit refuser de se laisser identifier. Que ce soit par l'Ouest invoquant la prolifération des préférences ou par l'Est dans la perspective d'une Conférence sur la sécurité européenne, la Communauté doit refuser de se laisser assimiler à semblables conceptions schématiques trompeuses.

Dans le cadre du dialogue en matière agricole, les Etats-Unis défendent des intérêts très substantiels, l'administration s'efforçant pour sa part de gagner des suffrages dans le Middle-West. Au cours de la dernière campagne, de 1971-1972, l'agriculture américaine a pu écouler sur le marché commun une production record d'une valeur de 1,893 milliards de dollars, contre 1,76 milliards de dollars au cours de la campagne précédente. En 1971, le commerce des produits agricoles a accusé par rapport à la Communauté un excédent d'environ 1,3 milliards de dollars. Invoquant le principe des coûts relatifs et de la division internationale du travail, les Etats-Unis demandent la suppression des mesures qui protègent l'agriculture européenne, voire l'abandon de la politique agricole commune. Que les Européens - ne cesse-t-on de répéter Outre-Atlantique - fassent valoir les problèmes sociaux de leur agriculture - non moins de 13,5 % de notre population active sont, en effet, occupés dans l'agriculture, contre 5 % aux Etats-Unis - ; qu'ils attribuent la fatalité de leurs excédents à la révolution technique qui, si elle a atteint leur production agricole plus tard que celle des Etats-Unis, y est tout aussi irréversible ; qu'ils déplorent les retards de la réforme des structures agricoles, voire démontrent aux Américains que ceux-ci subventionnent encore plus leur agriculture que les Européens, - la réponse est presque toujours : vous - l'Europe - ne devez pas vous décharger de vos problèmes politiques ou sociaux sur d'autres pays. mais nous devrions, à notre tour, demander aux Américains s'il serait vraiment conforme à leurs intérêts bien compris que les Européens au lieu d'acheter des agrumes marocains ou israéliens, se fournissent de ces produits en Californie. Si la Communauté accepte

de faire des concessions en matière agricole, celles-ci ne doivent-elles pas profiter surtout aux pays en voie de développement ?

Dans le domaine industriel, vers lequel je me tourne à présent, les Etats-Unis prétendent viser à la suppression de l'ensemble des barrières douanières et autres entraves aux échanges commerciaux, c'est-à-dire, en fin de compte, à l'établissement d'une sorte de zone de libre-échange atlantique. Or, cet objectif à la valeur essentiellement théorique, n'est guère convaincant dans la pratique, tout au moins dans un avenir prévisible. Chacun sait que pour l'heure le déficit politique de la zone atlantique voue un tel projet à l'échec. L'écart grandissant entre l'intégration économique et la désintégration politique dans cette zone risque de compromettre jusqu'aux libertés de circulation que nous avons acquises. Les problèmes posés par les sociétés multinationales, dont nous avons parlé plus haut, sont, eux aussi, la conséquence de cette disparité, et, par exemple, de l'absence d'une politique commerciale transatlantique. Si les craintes, éprouvées en Amérique, de voir succéder au protectionnisme agricole un protectionnisme industriel européen de même acabit ne trouvent pas de justification dans les réalités communautaires, elles n'en sont pas moins réelles dans certains milieux américains. En revanche, elle est longue la liste de doléances que la Communauté pourrait présenter à l'encontre de certaines mesures protectionnistes américaines : elle va de l'accroissement du nombre des produits dont l'importation aux Etats-Unis est contingentée - ces contingents porteraient sur environ 1/5 des importations de biens industriels, dont l'éventail s'étend du balai aux produits pétroliers - à l'exonération partielle de l'impôt sur les bénéfices accordée aux sociétés d'exportation américaines sur la base du "Domestic International Sales Corporation System", le fameux Disc, en passant par certaines pratiques d'évaluation douanières, le fameux "American Selling Price System" - sur lequel nous nous sommes vainement mis d'accord dans la négociation Kennedy - ainsi que la politique d'achat pratiquée par les pouvoirs publics en vertu du "Buy American Act".

L'Europe risque-t-elle de manquer son heure ?

Dès 1973, la Communauté élargie devra donc assumer ses responsabilités mondiales. A cet effet, la Conférence au sommet aurait pu poser des jalons, plus nettement, en tout état de cause, que l'insuffisance des préparatifs semble aujourd'hui le présager. On ne saurait écarter d'emblée l'idée que cette Conférence, organisée

à ce moment, sert plus d'alibi à usage interne qu'elle ne vise à façonner l'avenir de l'Europe. Il en résulte une nouvelle perte de temps pour l'Europe, et cela précisément dans l'année où les perspectives d'une collaboration plus étroite entre les puissances qui flanquent l'Europe sont plus précises que jamais.

Alors que l'avenir de l'Europe n'a déjà pas été abordé dans les négociations sur l'élargissement des Communautés, tout semble indiquer qu'à la Conférence au Sommet du 19 octobre prochain, on aille une fois de plus manquer l'occasion de combler cette lacune.

Dr. Karl-Heinz NARJES (Allemagne), ministre de l'économie et des transports du Slesvig-Holstein, en son temps chef de cabinet de M. Hallstein, président de la Commission des Communautés européennes ; ministre fédéral de l'économie dans le "cabinet-fantôme" Barzel.

RAPPORT DE M. DEWULF SUR LA COOPÉRATION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Au cours des journées d'étude qu'il a tenues à Stuttgart, le groupe démocrate-chrétien a, pour la première fois, consacré un débat approfondi, sur la base d'un rapport de M. Maurice Dewulf, à la politique européenne d'aide au développement. Voici quelques points saillants de l'exposé introductif de M. Dewulf :

M. Dewulf expose d'abord les raisons pour les démocrates-chrétiens de mener une politique d'aide au développement :

"Ce sont principalement des raisons éthiques qui poussent les démocrates-chrétiens à mener une politique plus intense et plus généreuse d'aide au développement : le respect de la personne humaine, la justice sociale. Nous pouvons encore considérer les rapports entre le Nord et le Sud comme des rapports de coopération et de solidarité, de participation commune à un développement solidaire. Dans le développement, nous ne voyons pas seulement une croissance économique, matérielle ou quantitative, mais un processus global de transformation qualitative de toute une société en croissance au service de l'homme. Ces quelques formulations font déjà apparaître de nettes différences entre nos conceptions et celles des socialistes, d'une part, des libéraux, de l'autre".

Parlant ensuite de la nécessité de parvenir à une politique commune de développement, il déclare :

"L'on devrait pouvoir parvenir à un plan général englobant toutes les aides nationales ou communautaires, ne fût-ce déjà que pour éviter les doubles emplois, les gaspillages et les surinvestissements. Cette coordination est indispensable pour une approche objective des objectifs du développement : que l'on songe, par exemple, à l'un des objectifs principaux : la diversification horizontale et la non moins nécessaire diversification verticale ou industrialisation. Cette coordination doit être réalisée aussi par le canal des institutions communautaires avec d'autres pays donateurs et organismes internationaux. Comme elle doit être harmonisée aux efforts des pays en voie de développement eux-mêmes, le point central

de coordination doit être formé sur place par l'administration de ces pays dont les plans de développement serviront de point d'ancrage à l'action des pays donateurs.

Une autre justification, tout aussi importante, de la coordination est le fait que les divers instruments de la coopération au développement sont complémentaires et solidaires et que, dès lors, la politique européenne d'aide au développement ne peut être efficace que si ces instruments sont utilisés de façon cohérente et qu'un regroupement remplace l'émiettement des pouvoirs nationaux et communautaires."

Un peu plus loin M. Dewulf poursuit :

"La composition et la structure de l'aide doivent d'urgence être harmonisées par et dans la Communauté. La proportion entre les dons et les prêts, les conditions et les délais dont ces derniers sont assortis, l'usage, voire l'abus, des crédits à l'exportation sont autant de facteurs qui illustrent la nécessité d'une harmonisation, sans laquelle les courants, concurrents, des aides nationales font plus de tort que de bien à l'ensemble de nos relations avec les pays en voie de développement.

La dette des pays en voie de développement se rattache, elle aussi, directement à cet équilibre à rechercher entre les courants d'aide publics et privés. Je dis une fois de plus combien, dans la programmation proposée pour l'aide financière, l'aide privée doit retenir notre attention. Parmi les mesures destinées à favoriser les investissements productifs de capitaux privés devrait figurer la conclusion, entre la Communauté et un ou plusieurs pays en voie de développement, groupés ou non, d'accords se présentant comme des "codes d'investissements mutuels", lesquels pourraient aussi remédier aux risques connexes de la réassurance.

Il appartient aux démocrates-chrétiens de prendre une initiative pour coordonner les initiatives, certes très louables, mais jusqu'ici fragmentaires, en matière de programmes d'envoi de volontaires et de mettre sur pied une association européenne dotée de moyens communautaires.

Ceux qui souhaitent faire carrière comme experts au service des pays en voie de développement devraient se voir conférer un statut et une sécurité d'emploi grâce à un pool européen d'experts en développement.

En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, le paragraphe proposé n'appelle, pour les démocrates-chrétiens, pas de commentaires. Que l'on veuille bien le relire :

"Les démocrates-chrétiens estiment que les organisations non gouvernementales jouent, à côté des pouvoirs publics, un rôle irremplaçable pour le développement des pays pauvres. Ils croient dès lors que leurs actions doivent, selon des modalités à convenir, être encouragées par la Communauté et peuvent être intégrées, sous certaines conditions, dans les actions bilatérales et communes d'aide publique."

Aux décisions qui ont déjà été proposées, je me permettrai d'ajouter une suggestion. L'approche communautaire suggérée plus haut pourra à présent avoir lieu si la structure administrative institutionnelle est, elle aussi, axée sur une politique globale et cohérente d'aide au développement, tant au niveau des Etats membres que de la Communauté. Le Conseil de ministres des Communautés européennes doit se réunir régulièrement en conseil ministériel de la coopération au développement et, sous ce rapport, la présidence du Conseil a un rôle stimulant et correcteur à jouer.

Au sein de la Commission européenne, un seul commissaire doit être chargé de l'ensemble des questions relatives au développement et avoir la compétence pour tous les accords d'association ou de coopération.

Enfin, le Parlement européen doit, lui aussi, adapter sa structure, en chargeant spécialement une commission des questions relatives au développement."

Et M. Dewulf de conclure :

"Je terminerai, comme j'ai commencé, par un éclairage démocrate-chrétien. Non seulement à l'intérieur de l'Union européenne des démocrates-chrétiens, mais dans le cadre beaucoup plus large

de l'Union mondiale des démocrates-chrétiens, nous devons d'urgence rechercher une base commune de discussion pour la politique mondiale et solidaire que nous voulons en matière d'aide au développement.

Les liens de partenaires entre le Nord et le Sud commencent au sein même de notre union démocrate-chrétienne mondiale. Le point de vue qui est exposé ici est fatalement européen. Nous espérons que bientôt pourra s'instaurer un véritable dialogue où les démocrates-chrétiens des continents en voie de développement, et plus particulièrement ceux d'Amérique du Sud, pourront aussi confronter leur point de vue avec le nôtre."

Maurice A.M.J. DEWULF

Membre de la Chambre des Représentants de Belgique

Vice-président de la commission des relations avec les pays africains et malgache du Parlement européen

Membre de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen.

L'EUROPE A NEUF

L'Europe à Dix est morte avant même d'avoir existé.

Si l'Angleterre s'est finalement résignée à quitter "le grand large" pour joindre son destin à celui de l'Europe, la Norvège, pour sa part, n'a pas voulu quitter le Grand Nord.

Après cet échec cuisant pour l'idée européenne, on a craint un instant de voir l'avènement d'une Europe à huit, économiquement viable, mais amputée d'une partie de son enthousiasme. Le référendum danois a heureusement redonné confiance aux européens. Pas suffisamment cependant pour que l'on oublie le référendum négatif de la Norvège.

Quels sont les responsables ? Il est trop facile de rejeter la faute uniquement sur un sentiment subit de nationalisme norvégien, même si ce fut, effectivement, l'une des raisons du "non".

L'éditorialiste de "La Nation" imagine pour sa part des raisons plus subtiles. La responsabilité de l'échec norvégien retomberait d'abord sur les socialistes français, qui, par leur attitude à l'égard du référendum d'avril dernier, ont empêché la naissance "d'un grand courant d'enthousiasme européen". Certes. Mais les arrières-pensées de M. Pompidou lors de l'annonce de ce référendum n'ont-elles pas gêné les européens les plus convaincus ? En tout cas, comme beaucoup l'ont souligné alors, l'Europe n'y a rien gagné, et la France, par la faute de M. Pompidou, n'a pas su cette fois montrer l'exemple aux pays candidats.

Les gaullistes peuvent-ils donc être fiers de n'avoir pas su organiser, en avril dernier, un référendum aussi brillant que celui du Danemark, alors même que la France a un attachement de plus de vingt ans à la construction européenne ?

Sentant la faiblesse de son premier argument, "la Nation" accuse aussi les "maximalistes" du Parlement européen d'avoir effarouché la Norvège, en proposant pour l'Europe un projet institutionnel cohérent, avec un gouvernement européen responsable devant un Parlement élu au suffrage universel.

Après tout, peut-être M. Pompidou pense-t-il sincèrement que son attitude de blocage à l'égard du Sommet et que son refus systématique de tout projet d'avenir pour l'Europe aurait dû provoquer un courant d'enthousiasme chez nos futurs partenaires ! Ne peut-on pas penser plutôt que c'était là une attitude capable de faire mourir dans l'oeuf toute volonté politique, sans laquelle l'Europe ne sera jamais une communauté réelle.

Le succès du référendum au Danemark, comme son échec en Norvège devraient au contraire nous inciter à faire de l'Europe, au-delà des marchandages économiques, un objectif politique digne d'intéresser les peuples.

François Bordry

